



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Air France

Question écrite n° 3492

Texte de la question

M. Eric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la situation économique et sociale du groupe Air France et de plusieurs de ses filiales, notamment en restauration aérienne. Devant l'inquiétude des personnels et de leurs syndicats, devant la multiplication des plans de rigueur au sein du groupe, il conviendrait de mettre en place rapidement un audit ministériel sur cette situation. Il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position sur cette question.

Texte de la réponse

Le président d'Air France, après une très large consultation et un examen approfondi des causes de la dégradation des performances de la compagnie, a présenté au personnel un projet pour l'entreprise intitulé : « Reconstruire Air France » qui a été approuvé massivement par la voie d'un référendum en avril 1994. Ce plan, qui intègre le versement d'une dotation en capital de 20 milliards de francs, vise le retour à un résultat bénéficiaire en 1996 et une amélioration globale de la productivité de 30 p. 100 en trois ans. Il prévoit la suppression de 5 000 emplois sur la période de 1994-1996 (sans licenciements économiques), un blocage des salaires et des avancements, une révision des temps de travail, une croissance modérée de l'offre et un ralentissement des investissements. Il s'appuie sur une refonte complète de l'organisation interne de la compagnie, autour de onze centres de résultat, qui doivent permettre notamment une meilleure réactivité face à la demande. Dans une décision du 27 juillet 1994, la Commission européenne a déclaré compatible avec le marché commun la dotation en capital. Le plan « Reconstruire Air France » est donc actuellement en cours de mise en œuvre et devrait commencer à porter ses fruits.

Données clés

Auteur : [M. Raoult Éric](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3492

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1967

Réponse publiée le : 31 octobre 1994, page 5441